

Quimper le 22 septembre 2003

Ville de Quimper



Hôtel de ville B.P. 1759
29107 Quimper cedex
Téléphone: 02 98 98 89 89
Télécopie: 02 98 95 17 93
Contact@Mairie-Quimper.fr

Piero Rainero
Conseiller Municipal
A
M. Alain Gérard,
Maire de Quimper.

Edouard,
COPIE

Donnez l'information

Monsieur le Maire,

La Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a consacré, dans le cadre de son examen de la gestion de notre ville de 1997 à 2000, une place importante aux contrats de privatisation des services d'eau et d'assainissement.

Dans son rapport, dont la presse fait état, elle relève qu'une surfacturation aux usagers a été réalisée pour un montant de 1,31 M. d'euros (8,6 MF) pour l'eau et 630 000 euros (4,13 MF) pour l'assainissement. Elle précise qu'« au cours des cinq dernières années l'eau a été, à ce titre, surfacturée à l'usager à hauteur de 12,73 MF (1,94 M. d'euros) » et que la prise en charge des emprunts « a engendré une facturation supplémentaire pour les usagers comprise entre 52,31 MF (7,97 M. d'euros) et 59 MF (8,99 M. d'euros). Ainsi donc la CGE s'est octroyé une rémunération supplémentaire comprise dans une fourchette de 24,1 à 28 MF (soit de 3,7 à 4,27 M. d'euros) pour l'eau et de 20,5 à 23,35 MF (soit 3,1 à 3,56 M. d'euros) pour l'assainissement », « ce surproduit total a été répercuté sur le prix du m³ d'eau assainie », par conséquent sur les usagers. La Chambre Régionale des Comptes attire notre attention dans son rapport sur le fait qu'« un autre choix contractuel aurait permis à l'abonné quimpérois aux services d'eau et d'assainissement d'économiser sur la durée du contrat, entre 3255 F. (496 euros) et 3673 F. (560 euros), soit plus que le montant annuel de la facture d'eau et d'assainissement ».

Je vous demande en conséquence de prendre toutes les dispositions avec la CGE et les services de l'Etat, pour que les sommes « indûment portées à la charge de l'usager » selon l'expression même de la Chambre soient déduites des factures d'eau et d'assainissement à venir des Quimpérois et ce dans les meilleurs délais.

Les contrats qui ont conduit à de telles dérives ont été établis en 1986 alors que vous étiez, Monsieur le Maire, premier adjoint de l'équipe municipale qui dirigeait notre ville à cette époque. Membre de l'opposition dans ce Conseil Municipal, je m'y étais opposé en dénonçant les risques qu'ils faisaient courir aux habitants de notre ville, en termes de coût et

de qualité du service. Si ces contrats ont pu être renégociés dans des conditions plus avantageuses en 2001, la Chambre Régionale des Comptes appelle cependant notre collectivité « à faire preuve de vigilance dans le contrôle de l'exécution des contrats d'eau et d'assainissement ». Or si le contrat d'affermage d'eau ne portait que sur sa distribution, en décidant de l'étendre à la production dès votre retour à la direction de notre ville en 2001, vous avez accru la mainmise de la CGE sur ce secteur, avec tous les risques que cela comporte.

L'eau fait partie des besoins essentiels de l'être humain, il est dangereux de la livrer aux intérêts des affairistes. Les grands groupes privés qui régissent le secteur de l'eau et de l'assainissement dans notre pays n'ont qu'un seul objectif, réaliser des profits juteux pour leurs actionnaires, et par conséquent faire payer les usagers le plus cher possible sans aucune garantie pour la santé publique et la qualité de l'eau fournie à la population. Avant que les contrats actuels n'arrivent à leur terme il conviendra de les dénoncer pour revenir à une gestion plus saine, plus juste, et moins coûteuse dans le cadre du service public.

Recevez Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Piero Rainero.